

INSCRIPTION A L'ECOLE MATERNELLE DES ENFANTS NÉS EN 2020

Les inscriptions administratives se feront en mairie de Chauenne aux horaires d'ouverture du secrétariat, **jusqu'au 31 MAI 2023 :**

le lundi de 13h30 à 18h00

le mercredi de 13h30 à 18h00

**ou par mail à l'adresse suivante :
mairie.chauenne@wanadoo.fr**

Documents nécessaires à l'inscription de votre enfant:

- un certificat d'aptitude à la vie en collectivité (à faire établir par votre médecin de famille)
- un certificat précisant que les vaccinations sont à jour (à faire établir par votre médecin de famille)
- une copie du livret de famille (parents et enfant concerné)
- une attestation de résidence à faire établir dans la mairie de votre village